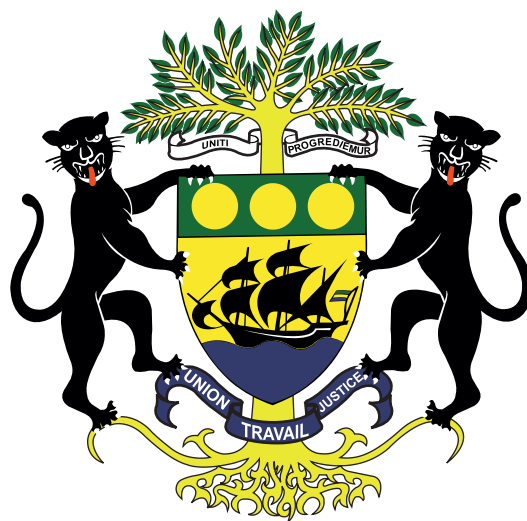


REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



# RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

---

MISSION MINISTERIELLE : INDUSTRIE ET MINES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016



# AVANT-PROPOS

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme ;
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>1</b>
<b><u>MISSION INDUSTRIE ET MINES</u></b> .....	<b>4</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION</b> .....	<b>5</b>
PRESENTATION DE LA MISSION .....	5
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b> .....	<b>7</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION.....	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE .....	8
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION.....	9
<b><u>PROGRAMME REGULATION ET STRATEGIE INDUSTRIELLE</u></b> .....	<b>10</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b> .....	<b>11</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME .....	11
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE .....	13
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b> .....	<b>15</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE .....	15
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME .....	16
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b> .....	<b>17</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT .....	17
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS .....	18
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b> .....	<b>19</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL .....	19
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES .....	19
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS.....	20
<b>BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS</b> .....	<b>21</b>
<b><u>PROGRAMME GESTION ET CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES</u></b> .....	<b>28</b>
<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b> .....	<b>29</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME .....	29
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE .....	31
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b> .....	<b>34</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE .....	34
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME .....	35
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b> .....	<b>36</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT .....	36
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS .....	36
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b> .....	<b>37</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL .....	37
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES .....	37
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS.....	38
<b>BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS</b> .....	<b>39</b>
<b><u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES MINIERES ET INDUSTRIELLES</u></b> .....	<b>41</b>

<b>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</b> .....	<b>42</b>
PRESENTATION DU PROGRAMME .....	42
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE .....	44
<b>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</b> .....	<b>47</b>
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE .....	47
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME .....	48
<b>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</b> .....	<b>49</b>
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT .....	49
<b>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</b> .....	<b>50</b>
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL .....	50
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES .....	50

# MISSION INDUSTRIE ET MINES

# BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **Ministre des Mines et de l'Industrie**.

## PRESENTATION DE LA MISSION

### PERIMETRE DE LA MISSION

Conformément au décret 0335/PR/MIM du 28 février 2013 définissant ses attributions et son organisation, le Ministère de l'Industrie et des Mines est chargé, en concertation avec les autres administrations concernées, de la conception et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'industrie et des mines.

Par rapport au Plan Stratégique Gabon Emergent qui traduit le projet de société de **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat, cette mission se définit par les deux axes ci-après :

- la bonne maîtrise du potentiel minier du pays et la bonne planification de son exploitation conduisant au développement des facteurs de compétitivité qui garantiront une gestion optimale des ressources minières dans l'optique de pérenniser les intérêts des générations futures : c'est le **développement durable** ;
- La transformation de l'économie de rente reposant sur la vente des matières premières brutes vers une économie à valeur ajoutée et diversifiée qui passe nécessairement par le développement de la transformation locale des ressources naturelles et par la promotion du développement industriel : c'est le **Gabon Industriel**.

La mission "Industries et Mines " se décompose en trois programmes :

- le Programme « **Gestion et contrôle des activités minières** » qui s'appuiera sur l'axe 1 de la mission ;
- le Programme « **Régulation et Stratégie Industrielles** » qui s'appuiera sur l'axe 2 de la mission ;
- le Programme « **Soutien aux politiques Minière et Industrielle** » pour le pilotage stratégique et la coordination administrative des programmes sectoriels ci-dessus.

### PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence de la politique sur les mines et l'industrie sont :

- le décret n°00335/PR/MIM du 28 février 2013 portant attribution et organisation du Ministère de l'Industrie et des Mines ;
- le décret n°0607PR/MIM du 25 juin 2013 portant attribution et organisation de la Direction Générale de l'Industrie et de la Compétitivité ;
- le décret n°0606/PR/MIM du 25 juin 2013 portant attribution et organisation de la Direction Générale de la Géologie et de la Recherche Minière ;
- le décret n°0605./PR/MIM du 25 juin 2013 portant attribution et organisation de la Direction Générale de la Propriété et de l'Exploitation Minière ;
- le décret n°0018/PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013 portant création et organisation d'une Direction Centrale des Statistiques et des Etudes dans les Ministères ;
- le décret n°0025PR/MBCPPF du 16 janvier 2013 portant création et organisation d'une Direction Centrale des Ressources Humaines dans les Ministères ;
- le décret n°0027/PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013 portant création et organisation d'une Direction Centrale de la Communication dans les Ministères ;
- le décret n°0028PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013 portant création et organisation d'une Direction Centrale des Systèmes d'Information dans les Ministères ;
- le décret n°0029PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013 portant création et organisation d'une Direction Centrale des affaires Juridiques dans les Ministères ;
- la loi 02/2000 du 12 octobre 2000 relative au code minier.

### PRINCIPALES REFORMES

Les principales réformes entreprises ou à engager par le département sont les suivantes :

- la révision du Code Minier ;
- l'élaboration du code de l'industrie ;
- la restructuration du volet minier en deux composantes : une composante amont chargée de la Recherche et de la Promotion des Ressources Minières et une composante aval chargée de la Protection et de l'Exploitation de ces ressources ;
- la réorganisation des services de la Direction Générale de l'Industrie et de la Compétitivité.

## **AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION**

<b>Objectif Stratégique</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Unité</b>	<b>2015 Réalisé</b>	<b>2016 Prévision PAP</b>	<b>2016 Réalisé</b>	<b>Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)</b>	<b>Cible à l'échéance pluriannuelle</b>
N°1 Mettre à disposition un outil d'information et d'aide à la décision du secteur industriel avec l'appui technique de l'ONUDI	Taux de mise en œuvre du Fichier Industriel du Gabon (FIG)	%	10	100	80	20	100% (2017)
N°2 : Mettre en place et promouvoir les systèmes d'élaboration des normes, de contrôle qualité et des instruments de mesures.	Nombre de Normes publiées	%	50	50	25	25	50
N°3 : Promouvoir l'invention et l'innovation technologique	Taux de mise en place du cadre juridique de la brigade de lutte contre la contrefaçon	%	0	100	0	100	100
N°4 : Développer la connaissance du potentiel minier et géologique au niveau du territoire national	Taux de réalisation de la connaissance du potentiel minier et géologique au niveau du territoire national	%	0	4	4	0	12 (2018)
N°5 : Améliorer la gouvernance du secteur minier	Taux d'avancement de l'élaboration des textes d'application du code minier à élaborer	%	10	80	60	20	100 (2017)
N°6 : Evaluer le potentiel des gisements connus	Taux de réalisation de l'évaluation du potentiel des gisements connus	%	0	50	10	40	100 (2018)
N°7 : Disposer d'un système de pilotage efficace des politiques minières et industrielles par la mise en place de procédures appropriées	Taux de mise en œuvre du système de pilotage	%	0	30	5	25	100 (2018)
N°8 : Porter la montée en compétence des différents services du département	Taux d'agents disposant des compétences requises par poste	%	50	50	50	0	100 (2018)



# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Programmes et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>16.605: Gestion et contrôle des activités minières</b>	<b>536 787 737</b>	<b>228 060 303</b>	<b>308 727 434</b>	<b>536 787 737</b>	<b>228 060 303</b>	<b>308 727 434</b>
16.605.1:Promotion de la recherche et l'exploitation minière	148 656 401	97 701 309	50 955 092	148 656 401	97 701 309	50 955 092
16.605.2:Contrôle de la production et de la commercialisation	388 131 336	130 358 994	257 772 342	388 131 336	130 358 994	257 772 342
<b>16.612: Régulation et stratégie industrielle</b>	<b>754 213 146</b>	<b>466 293 070</b>	<b>287 920 076</b>	<b>754 213 146</b>	<b>466 293 070</b>	<b>287 920 076</b>
16.612.1:Développement de la compétitivité	352 930 370	236 163 376	116 766 994	352 930 370	236 163 376	116 766 994
16.612.2:Coopération et transfert de technologie	401 282 776	230 129 694	171 153 082	401 282 776	230 129 694	171 153 082
<b>16.619: Pilotage et Soutien aux politiques industrielles et minières</b>	<b>3 201 115 000</b>	<b>51 404 500</b>	<b>3 149 710 500</b>	<b>3 201 115 000</b>	<b>51 404 500</b>	<b>3 149 710 500</b>
16.619.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	30 000 000	8 550 000	21 450 000	30 000 000	8 550 000	21 450 000
16.619.2:Coordination administrative	3 171 115 000	42 854 500	3 128 260 500	3 171 115 000	42 854 500	3 128 260 500
<b>Total pour la mission</b>	<b>4 492 115 883</b>	<b>745 757 873</b>	<b>3 746 358 010</b>	<b>4 492 115 883</b>	<b>745 757 873</b>	<b>3 746 358 010</b>

### Explication des principaux écarts :

Au titre de l'exécution du budget de **4 492 115 883 FCFA** en autorisations d'engagement et crédits de paiement inscrits dans la loi de finances (LF) 2016, la mission " Industries et Mines " enregistre une consommation de crédits de **745 757 873 FCFA**, soit un taux d'exécution base ordonnances visées de **16,60%**. Un écart global de **3 746 358 010 FCFA** est observé.

Toutefois, le taux d'exécution net de la réserve obligatoire s'établit à **16,95%**.

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>16.605: Gestion et contrôle des activités minières</b>	<b>536 787 737</b>	<b>228 060 303</b>	<b>308 727 434</b>	<b>536 787 737</b>	<b>228 060 303</b>	<b>308 727 434</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	89 690 000	68 189 204	21 500 796	89 690 000	68 189 204	21 500 796
Titre 3. Dépenses de biens et services	68 240 975	21 000 500	47 240 475	68 240 975	21 000 500	47 240 475
Titre 4. Dépenses de transfert	378 856 761	138 870 599	239 986 162	378 856 761	138 870 599	239 986 162
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>16.612: Régulation et stratégie industrielle</b>	<b>754 213 146</b>	<b>466 293 070</b>	<b>287 920 076</b>	<b>754 213 146</b>	<b>466 293 070</b>	<b>287 920 076</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	84 408 000	75 566 000	8 842 000	84 408 000	75 566 000	8 842 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	142 654 823	207 345 177	350 000 000	142 654 823	207 345 177
Titre 4. Dépenses de transfert	319 805 146	248 072 247	71 732 899	319 805 146	248 072 247	71 732 899
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>16.619: Pilotage et Soutien aux politiques industrielles et minières</b>	<b>3 201 115 000</b>	<b>51 404 500</b>	<b>3 149 710 500</b>	<b>3 201 115 000</b>	<b>51 404 500</b>	<b>3 149 710 500</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	3 151 115 000	37 154 500	3 113 960 500	3 151 115 000	37 154 500	3 113 960 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	14 250 000	35 750 000	50 000 000	14 250 000	35 750 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour la mission</b>	<b>4 492 115 883</b>	<b>745 757 873</b>	<b>3 746 358 010</b>	<b>4 492 115 883</b>	<b>745 757 873</b>	<b>3 746 358 010</b>
<b>Dont :</b>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	3 325 213 000	180 909 704	3 144 303 296	3 325 213 000	180 909 704	3 144 303 296
Titre 3. Dépenses de biens et services	468 240 975	177 905 323	290 335 652	468 240 975	177 905 323	290 335 652
Titre 4. Dépenses de transfert	698 661 907	386 942 846	311 719 061	698 661 907	386 942 846	311 719 061
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

### Explication des principaux écarts :

La mission "Industrie et Mines" a bénéficié globalement d'une dotation de **4 492 115 883 F CFA** qui a été exécutée à hauteur de **745 757 873 F CFA**, soit un écart de **3 746 358 010 FCFA** correspondant à un taux d'exécution de **16,60%**. L'exécution se décline entre titres ainsi qu'il suit :

- Le titre 2, relatif aux dépenses de personnel regroupant l'ensemble des crédits ouverts pour les Ministères du Pétrole et des Hydrocarbures, Energie et Ressources Hydrauliques, Mines et Industrie d'un montant de **3 325 213 000 FCFA**, demeure en gestion centralisée au Ministère en charge du Budget. Des travaux relatifs à la ventilation des crédits par mission, programme et action sont en cours. Ce titre a été exécuté à hauteur de **180 909 704 F CFA**, soit un écart de **3 144 303 296 FCFA**, le taux d'exécution étant de **5,44%**.
- En Biens et services (titre 3), la mission a reçu une dotation de **468 240 975 F CFA**. Ce titre a été exécuté à hauteur de **177 905 323 F CFA**, soit un écart de **290 335 652 F CFA**, le taux d'exécution est de **55,38%**.
- En transferts (titre 4) la mission a reçu une dotation de **698 661 907 F CFA**. Ce titre a été exécuté à hauteur de **386 942 846 FCFA**, soit un écart de **311 719 061 FCFA**, le taux d'exécution est de **37,99%**.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

### Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1	0	0	0
Titre 2	-3 144 303 296	0	0
Titre 3	0	0	0
Titre 4	0	0	0
Titre 5	0	0	0
Titre 6	0	0	0
<b>Total des mouvements de AE</b>	<b>-3 144 303 296</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1	0	0	0	0
Titre 2	-3 144 303 296	0	0	0
Titre 3	0	0	0	0
Titre 4	0	0	0	0
Titre 5	0	0	0	0
Titre 6	0	0	0	0
<b>Total des mouvements de CP</b>	<b>-3 144 303 296</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

La gestion de la solde permanente étant centralisée au Ministère du Budget, des transferts ont été effectués en vue de la couverture de la solde permanente par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques.

# PROGRAMME REGULATION ET STRATEGIE INDUSTRIELLE

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

Le développement industriel du Gabon apparaît comme l'un des axes prioritaires du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

Le Programme "Régulation et Stratégie Industrielles" recouvre :

- l'identification de toutes les possibilités d'industrialisation, au travers notamment de la réalisation d'études industrielles ;
- la coordination, l'animation et le contrôle de l'activité industrielle ;
- la promotion d'un tissu industriel compétitif.

Le Responsable de Programme est le Directeur Général de l'Industrie et de la Compétitivité.

## PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Le Président de la République, Chef de l'Etat son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, a inscrit le développement industriel du Gabon comme l'un des axes prioritaires du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

Le Programme Régulation et Stratégie Industrielles recouvre :

- l'identification de toutes les possibilités d'industrialisation, au travers notamment de la réalisation d'études industrielles ;
- la coordination, l'animation et le contrôle de l'activité industrielle ;
- la promotion d'un tissu industriel compétitif.

Le Responsable de Programme est le Directeur Général de l'Industrie et de la Compétitivité.

## PRESENTATION DES ACTIONS

---

Les actions du programme Régulation et Stratégie Industrielle sont :

- Gestion et contrôle des activités industrielles ;
- Compétitivité et sécurisation des échanges.

### **ACTION N° 1 : GESTION ET CONTROLE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES**

L'action "Gestion et contrôle des activités industrielles" consiste à :

- mettre en place un cadre permanent de concertation et d'échange d'informations avec les administrations, les opérateurs et les organismes du secteur privé ;
- contrôler les unités industrielles.

### **ACTION N° 2 : COMPETITIVITE ET SECURISATION DES ECHANGES**

L'action "Compétitivité et sécurisation des échanges" vise à :

- élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques en matière de compétitivité des entreprises industrielles ;
- élaborer le programme national de mise à niveau des entreprises industrielles et veiller à son application ;
- réaliser les études économiques relatives à la compétitivité des industries ;
- encourager l'innovation dans les entreprises industrielles ;
- concevoir et mettre en œuvre des politiques de promotion de la qualité et de la normalisation industrielle ;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de développement des pôles de compétitivité ;
- contribuer à la promotion des investissements industriels dans les pôles de compétitivité ;
- proposer la politique nationale en matière de gestion des risques et veiller à sa mise en œuvre dans les activités industrielles,
- coordonner et suivre les activités des zones industrielles et des zones économiques à régime privilégié.

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Le programme "Régulation et Stratégie Industrielles" a l'ambition de mettre en œuvre, en collaboration avec les administrations concernées, la politique industrielle définie par les autorités.

Le Gabon, dont l'économie repose sur l'exploitation de ses ressources naturelles, reste encore peu industrialisé. Le pays vit toujours de l'exportation de matières premières, lesquelles sont ensuite transformées puis revendues au Gabon à des prix beaucoup plus élevés.

La volonté politique qui s'est exprimée au cours des années 1970 et 1980 a permis la création de certaines industries notamment agroalimentaires comme HEVEGAB, SOGADEL et SOSUHO. En 2009 une autre vision en matière de politique industrielle visant la valorisation locale des matières premières et l'exportation des produits à forte valeur ajoutée a été définie.

Une des mesures prises dans ce cadre, a consisté à interdire l'exportation des grumes. Cela a eu pour conséquence, non seulement d'accroître les unités de transformation mais aussi de réduire le taux du chômage.

## ENJEUX

---

Les enjeux du programme "Régulation et Stratégie Industrielles" sont de :

- garantir la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation ;
- veiller au développement d'un tissu industriel compétitif, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes ;
- contrôler les activités industrielles et s'assurer qu'elles respectent les normes en vigueur,
- promouvoir et vulgariser le modèle industriel gabonais.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Mettre à disposition un outil d'information et d'aide à la décision du secteur industriel avec l'appui technique de l'ONUDI.**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- **Résultat annuel N°1** : Avoir réalisé 40% restants du Fichier Industriel du Gabon (FIG)
- **Résultat annuel N°2** : Avoir réalisé 1 enquête pour la collecte des données du FIG
- **Résultat annuel N°3** : Avoir formé 5 agents à l'utilisation du FIG.

**Résultats annuels atteints**

- **Résultat annuel N°1** : 20% sur les 40% restants du Fichier Industriel du Gabon (FIG) ont été réalisés
- **Résultat annuel N°2** : Aucune Enquête n'a été réalisée.
- **Résultat annuel N°3** : Pas de formation

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de mise en œuvre du FIG	%	50	10	100	80	20	20	100 (2017)
Nombre d'enquêtes réalisées	nombre	1	1	1	0	1	1	
Nombre d'agents formés	nombre	0	0	5	0	5	5	5 (2017)

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel N°1** : Le Fichier Industriel du Gabon a été réalisé partiellement à 20% sur les 40% prévus. En 2016 l'objectif était de finaliser la configuration du Fichier Industriel du Gabon (FIG) pour permettre une prise en compte de l'indicateur relatif au calcul de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) et d'affiner le questionnaire nécessaire à la réalisation des enquêtes sur le terrain.

En définitive, seules les validations du Fichier Industriel du Gabon (FIG) et la configuration pour la prise en compte de la VAM ont été réalisées, ce qui correspond au taux de 20% de réalisation du résultat annuel attendu. Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes ont été menées :

- la configuration du FIG pour l'implémentation de la VAM ;
- le suivi, évaluation de la mise en œuvre des recommandations,
- la validation du Fichier Industriel du Gabon (FIG) par la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques.

**Résultat annuel N°2** : L'enquête n'a pas été réalisée. Cette situation est consécutive au non décaissement des crédits affectés au financement de cette grande activité individualisée. Les actions suivantes n'ont pas été mises en œuvre :

- l'élaboration du questionnaire et sa validation en accord partie entre la DGIC et l'ONUDI ;
- la constitution des équipes de collecte de données industrielles ;
- la formation des agents collecteurs ;
- la collecte nationale de données industrielles.

**Résultat annuel N°3** : les 5 agents n'ont pas été formés à l'utilisation du FIG. Cette situation est due à la non mise en œuvre au préalable du FIG.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Mettre en place et promouvoir les systèmes d'élaboration des normes, de contrôle qualité et des instruments de mesures.**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- **Résultat annuel N°1** : Avoir publié 50 normes sur l'ensemble des secteurs
- **Résultat annuel N°2** : Avoir acquis 1 étalon de référence

### Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : Sur les 50 normes, 25 ont été élaborées.
- **Résultat annuel N°2** : L'étalon de référence n'a pas été acquis.

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de normes publiées	Nombre	0	50	50	25	25	50	
Nombre d'étalons de référence acquis	Nombre	0	0	1	0	1	1	

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultat annuel N°1** : Sur les 50 normes, 25 ont été élaborées. Ce résultat a été rendu possible d'une part, grâce à la mobilisation de l'opérateur AGANOR et d'autre part par la mise en place d'un comité technique d'opérateurs économiques des secteurs des BTP et de la pêche.

Pour atteindre cet objectif, les actions suivantes ont été menées :

- la constitution du comité technique "Bâtiment et Génie Civil" Constitution du comité technique
- l'acquisition des normes (norme de référence à l'international (ISO, AFNOR, ARSO,...))
- la réunion d'évaluation des normes et la planification des travaux de normalisation
- la réunion sur la validation des normes
- l'enquête publique
- la publication par le journal officiel

**Résultat annuel N°2** : L'étalon de référence n'a pas été acquis.

L'étalon de référence est un instrument qui permet de calibrer une unité de mesure d'une matière donnée. Cette situation est due aux contraintes administratives entre l'AGANOR et les services de Douanes.

### **OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Promouvoir l'invention et l'innovation technologique.**

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel**: Avoir réalisé à 100% la mise en place du cadre juridique de la brigade de lutte contre la contrefaçon;

#### Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel** : La mise en place du cadre juridique de la brigade de lutte contre la contrefaçon n'a pas été mise en place.

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de mise en place du cadre juridique de la brigade de lutte contre la contrefaçon	%	0	0	100	0	100	100	

### Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Résultat annuel : le cadre juridique de la brigade de lutte contre la contrefaçon n'a pas été mis en place. Ce cadre est rédigé, cependant le décret n'a pas suivi la procédure réglementaire. Le visa du Conseil d'Etat n'a pas été obtenu avant sa présentation en Conseil des Ministres en vue de son adoption.



# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>16.612.1: Développement de la compétitivité</b>	<b>352 930 370</b>	<b>236 163 376</b>	<b>116 766 994</b>	<b>352 930 370</b>	<b>236 163 376</b>	<b>116 766 994</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	84 408 000	69 851 000	14 557 000	84 408 000	69 851 000	14 557 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	191 943 605	99 242 000	92 701 605	191 943 605	99 242 000	92 701 605
Titre 4 Dépenses de transfert	76 578 765	67 070 376	9 508 389	76 578 765	67 070 376	9 508 389
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>16.612.2 : Coopération et transfert de technologie</b>	<b>401 282 776</b>	<b>230 129 694</b>	<b>171 153 082</b>	<b>401 282 776</b>	<b>230 129 694</b>	<b>171 153 082</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	5 715 000	-5 715 000	0	5 715 000	-5 715 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	158 056 395	43 412 823	114 643 572	158 056 395	43 412 823	114 643 572
Titre 4 Dépenses de transfert	243 226 381	181 001 871	62 224 510	243 226 381	181 001 871	62 224 510
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>16.612: Régulation et stratégie industrielle</b>	<b>754 213 146</b>	<b>466 293 070</b>	<b>287 920 076</b>	<b>754 213 146</b>	<b>466 293 070</b>	<b>287 920 076</b>
<b>Dont :</b>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	84 408 000	75 566 000	8 842 000	84 408 000	75 566 000	8 842 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	142 654 823	207 345 177	350 000 000	142 654 823	207 345 177
Titre 4. Dépenses de transfert	319 805 146	248 072 247	71 732 899	319 805 146	248 072 247	71 732 899
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Source : DGBFIP

### Explication des principaux écarts :

Pour le programme "Régulation et Stratégie Industrielle", la loi de finances (LF) 2016 a consacré une dotation budgétaire de **754 213 146 FCFA**. Au total, **466 293 070 FCFA** ont été exécutés. Le taux d'exécution (sans réserve obligatoire) s'établit à **61,83%**.

Le taux d'exécution nette de la réserve obligatoire atteint 66,17%.

L'écart de **287 920 076 FCFA** s'explique essentiellement par la non-levée de la réserve obligatoire et par l'application des mesures de régulation budgétaire induites par la contraction des ressources de l'Etat.

L'exécution par titre se présente comme suit :

- Les dépenses relatives au titre 2 sont consommées à hauteur de **75 566 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de **89,52%**. L'écart enregistré est de **8 842 000 FCFA**.
- Le taux d'exécution du titre 3 s'établit à **40,76%**. En effet, un montant de **142 654 823 FCFA** a été exécuté sur une inscription budgétaire de **350 000 000 FCFA**, soit un écart de **207 345 177 FCFA**.
- Concernant le titre 4, le taux d'exécution se chiffre à **77,57%** des 319 805 146 FCFA alloués au programme "Régulation et Stratégie Industrielle". L'écart s'élève à 71 732 899 FCFA du fait de la non levée de la réserve obligatoire et des mesures de régulation budgétaire consécutives à la contraction des ressources de l'Etat.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

#### Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

Il n'y a eu aucun mouvement de crédit entre action et titre du programme "Régulation et Stratégie Industrielle".

#### Virements

Le programme "Régulation et Stratégie Industrielle" n'a enregistré aucun virement au cours de l'année budgétaire 2016.

#### Transferts

#### Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme Régulation et Stratégie Industrielle	Titre 2	+828 000	+828 000
Programme Régulation et Stratégie Industrielle	Gestion des finances publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-9 670 000	-9 670 000
Total des Transferts			<b>-8 842 000</b>	<b>-8 842 000</b>
dont Titre 2			-8 842 000	-8 842 000

#### Explication des impacts de chaque transfert :

Les transferts opérés au titre 2 sont dus aux ajustements budgétaires des crédits de la MONP d'un montant de **8 842 000 FCFA** du Programme "Régulation et Stratégie Industrielle".

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie A</b>	54	54	52	2	0	-2	52
Permanents	54	54	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	45	46	44	2	0	-2	44
Permanents	45	46	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	20	13	19	0	+6	+6	19
Permanents	20	13	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	119	113	115	0	0	0	115
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	18	28	28	0	0	0	28
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	137	141	143	0	6	2	143

### Explication des évolutions :

Dans l'ensemble du programme "Régulation et Stratégie Industrielle", les effectifs sont restés stables sur les deux années consécutives.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

### Opérateurs : AGANOR, NKOK, OGAPI

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	27	31	37	6
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	17	17	5	12
Total pour l'opérateur AGANOR	44	48	42	6
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	49	48	55	7
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	4	4
Total pour l'opérateur OGAPI	49	48	59	11
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	123	123	123	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	23	23	23	0
Total pour l'opérateur NKOK	146	146	146	0
<b>Total pour le programme</b>	<b>239</b>	<b>242</b>	<b>247</b>	<b>5</b>

Source : DGIC

### Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Le tableau ci-dessus décrit l'évolution des effectifs des opérateurs du programme "Régulation et Stratégie Industrielle" à savoir : AGANOR, OGAPI, et Autorité Administrative de NKOK. Il est observé une légère évolution des effectifs en 2016 passant de 242 à 247 employés.

En effet pour l'Opérateur AGANOR, ses effectifs connaissent un fléchissement de 6 agents en 2016 passant de 48 à 42 employés.

En ce qui concerne l'opérateur OGAPI, ses effectifs affichent une hausse de 11 agents en 2016 passant ainsi de 48 à 59 personnels.

En revanche les effectifs de l'Autorité Administrative de NKOK sont restés stable entre 2015 et 2016, soit 146 agents.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	84 408 000	84 408 000	75 566 000	75 566 000	8 842 000	8 842 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>84 408 000</b>	<b>84 408 000</b>	<b>75 566 000</b>	<b>75 566 000</b>	<b>8 842 000</b>	<b>8 842 000</b>

Source : DGBFIP

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le tableau ci-dessus retrace les dépenses de personnels. Elles ne concernent que les emplois de l'Administration (DGIC) relatif aux salaires de la MONP.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTION N°1 : Développement de la compétitivité</b>	<b>158 056 395</b>	<b>158 056 395</b>	<b>99 242 000</b>	<b>99 242 000</b>	<b>58 814 395</b>	<b>58 814 395</b>
Recensement national des unités industrielles	24 056 395	24 056 395	10 000 000	10 000 000	14 056 395	14 056 395
Contrôle des activités industrielles	29 000 000	29 000 000	0	0	29 000 000	29 000 000
Promotion des investissements dans le secteur industriel	20 000 000	20 000 000	16 742 000	16 742 000	3 258 000	3 258 000
Etudes et conseils aux entreprises industrielles	15 000 000	15 000 000	6 000 000	6 000 000	9 000 000	9 000 000
Fonctionnement de l'OGAPI	70 000 000	70 000 000	66 500 000	66 500 000	3 500 000	3 500 000
<b>ACTION N°2 : Coopération et transfert de technologie</b>	<b>191 943 605</b>	<b>191 943 605</b>	<b>43 412 823</b>	<b>43 412 823</b>	<b>148 530 782</b>	<b>148 530 782</b>
Rédaction de la réglementation en matière industrielle	30 000 000	30 000 000	10 047 695	10 047 695	19 952 305	19 952 305
Realisation des études de droit comparés	34 747 534	34 747 534	6 000 000	6 000 000	28 747 534	28 747 534
Organisation de colloques et Séminaires	27 196 071	27 196 071	0	0	27 196 071	27 196 071
Suivi de la stratégie nationale d'industrialisation	60 000 000	60 000 000	17 365 128	17 365 128	42 634 872	42 634 872
Mise à niveau des entreprises industrielles	40 000 000	40 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000	30 000 000
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>350 000 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>142 654 823</b>	<b>142 654 823</b>	<b>207 345 177</b>	<b>207 345 177</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Le tableau ci-dessus retrace les activités permanentes et les opérations individualisées du programme qui s'articulent autour de deux actions à savoir : Développement de la compétitivité et Coopération et transfert de technologie se chiffrant respectivement à **99 242 000 FCFA** et **43 412 823 FCFA** de crédits consommés.

La première action "Développement de la compétitivité" a financé trois activités permanentes pour un montant de décomposé en : **99 242 000 FCFA** décomposé en :

- recensement national des unités industrielles **10 000 000 FCFA** ;
- promotion des investissements dans le secteur industrie **16 742 000 FCFA** ;
- études et conseils aux entreprises industrielles **6 000 000 FCFA** ;
- fonctionnement OGAPI : **66 500 000 FCA**.

La subvention de l'opérateur OGAPI se décline en activités permanentes pour un montant de **19.007.800 F CFA** et mise en œuvre du CAP à hauteur de **14.242.200 F CFA**.

Le reliquat de cette subvention est en instance de paiement au trésor pour un montant de **33.250.000 FCFA**.

La deuxième action "Coopération et transfert de technologie" est composée de quatre activités permanentes d'un montant de **43 412 823 FCFA** réparti comme suit :

- rédaction de la réglementation en matière industrielle: **10 047 695 FCFA** ;
- suivi de la stratégie nationale d'industrialisation: **17 365 128 FCFA** ;
- réalisation des études de droit comparés: **6 000 000 FCFA** ;
- mise à niveau des entreprises industrielles: **10 000 000 FCFA**.

#### TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>AC TION 1 : Développement de la compétitivité</b>	<b>76 578 765</b>	<b>76 578 765</b>	<b>67 070 376</b>	<b>67 070 376</b>	<b>9 508 389</b>	<b>9 508 389</b>
Cotisations internationales	76 578 765	76 578 765	67 070 376	67 070 376	9 508 389	9 508 389
<b>AC TION 2 : Coopération et transfert de technologie</b>	<b>243 226 381</b>	<b>243 226 381</b>	<b>181 001 871</b>	<b>181 001 871</b>	<b>62 224 510</b>	<b>62 224 510</b>
Subvention AA de NKOK	159 000 000	159 000 000	143 100 000	143 100 000	15 900 000	15 900 000
Subvention de l'AGANOR	84 227 087	84 227 087	37 901 871	37 901 871	46 325 216	46 325 216
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>319 805 146</b>	<b>319 805 146</b>	<b>248 072 247</b>	<b>248 072 247</b>	<b>71 732 899</b>	<b>71 732 899</b>

#### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le tableau ci-dessus récapitule les dépenses exécutées au titre des transferts d'un montant de **248 072 247 FCFA**. Il se compose des subventions allouées aux opérateurs rattachés au programme "Régulation et Stratégie Industrielle" contribuant à la politique publique en matière d'industrie mise en place par les autorités respectivement à l'AGANOR **37 901 871 FCFA** et l'Autorité de NKOK **143 100 000 FCFA**. Il intègre également, le paiement des cotisations internationales d'un montant de **67 070 376 FCFA** aux organismes ci-après :

- ONUDI (INDUSTRIE): **22 981 337 FCFA** ;
- ISO (AGANOR) : **37 467 337 FCFA** ;
- OMPI (OGAPI) : **1 977 102 FCFA** ;
- ARSO (AGANOR) : **4 644 600 FCFA**.

# BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

## OPERATEUR : OGAPI

### Présentation de l'opérateur

L'Office Gabonais de la Propriété Industrielle est un établissement public à caractère administratif disposant d'une autonomie financière.

L'OGAPI assure les missions de service public suivantes :

- suivre et traiter, au plan national et international, toute question relative à la propriété industrielle ;
- assurer et promouvoir la protection et l'utilisation de la propriété industrielle sur l'ensemble du territoire national ;
- lutter contre les atteintes aux droits de la propriété industrielle ;
- proposer les actes de ratification ou de dénonciation des engagements internationaux relatifs à la propriété industrielle et de veiller à leur application ;
- assister les opérateurs économiques dans l'élaboration des documents d'obtention des titres de propriété industrielle, de cession ou de concession de licences ;
- organiser, coordonner et diriger au plan national, les actions de sensibilisation et d'information en matière de propriété industrielle ;
- assurer la transmission des demandes nationales des titres de propriété industrielle à l'Organisation Africaine de Propriété Industrielle.

### Travail avec l'opérateur

L'opérateur OGAPI est rattaché au programme "Régulation et Stratégie industrielles". Pour un meilleur suivi des objectifs assignés au programme, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'opérateur et l'organe central d'administration du programme représentant l'Etat. En 2016 une réunion de suivi-évaluation a pu se tenir.

### Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	70 000 000	66 500 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>70 000 000</b>	<b>66 500 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La subvention allouée à l'opérateur prévue dans la loi de finances 2016 était de **70 000 000 FCFA**. Cependant l'opérateur n'a effectivement reçu que **66 500 000 FCFA** au titre de la subvention de fonctionnement. Ce qui explique que l'opérateur a financé les activités suivantes : **14.242.200 F CFA** pour le recensement des associations de promotion de la propriété industrielle et **19.007.800 FCFA** pour les activités permanentes de l'opérateur.

Au final, sur le montant de la mise à disposition, **33 250 000 FCFA** demeurent en instance de paiement au Trésor public.

### Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Finaliser le cadre juridique relatif à la mise en place de la brigade de lutte contre la contrefaçon. Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Promouvoir l'invention et l'innovation technologique				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement relatif à l'adoption du texte	50%	100%	0	100%
Indicateur 2 : Nombre d'agents désignés, formés et assermentés	0	12	0	12

**Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 1 :** Finaliser le cadre juridique relatif à la mise en place de la brigade de lutte contre la contrefaçon.

La mise en place du cadre juridique était fixée à 100%. Les efforts déployés dans la réalisation de cet objectif n'ont pas permis d'atteindre la cible au niveau du premier indicateur. De même au niveau du deuxième indicateur, la cible n'a pas été atteinte en raison du manque de formation des agents.

<b>Objectif O/P1.1 : parvenir à augmenter le nombre de demandes de brevet d'inventions et être capable de proposer des inventions pertinentes à l'international</b> <b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Promouvoir l'invention et l'innovation technologique</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre de demande d'inventions déposées	5	8	3	5

**Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 2 :** parvenir à augmenter le nombre de demandes de brevets d'invention et être capable de proposer des inventions pertinentes à l'international.

Pour ce qui est de l'indicateur " le nombre de demandes d'invention déposées", la cible n'a pas été atteinte du fait de l'absence de sensibilisation auprès des acteurs concernés.

<b>Objectif O/P1.1 : Disposer d'une base de données actualisée des associations de promotion de la propriété industrielle</b> <b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Promouvoir l'invention et l'innovation technologique</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de l'actualisation de la base de données	72%	28%	27%	-1%

**Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 3 :** Disposer d'une base de données actualisées des associations de promotion de la propriété industrielle. La cible 2016 est presque atteinte.

**Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris**

<b>Objectif E/P1.1 : Appuyer la finalisation de la mise en place du cadre juridique relatif à la mise en place de la brigade de lutte contre la contrefaçon.</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur : taux de mise en place du Cadre juridique	50%	100%	0	100%

**Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :**

**Objectif :** Avoir fait adopter le cadre juridique relatif à la brigade de lutte contre la contrefaçon et la concurrence déloyale.

En ce qui concerne l'indicateur "taux de mise en place du cadre juridique", l'Etat a significativement accompagné l'opérateur dans la mise en place de son cadre juridique. Toutefois, le processus d'appui n'a pas abouti, compte tenu du vice de procédure des textes qui a prévalu puis de la réinitialisation de cette dernière par le nouveau conseiller juridique.



**Présentation de l'opérateur**

L'opérateur Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) est un établissement public à caractère administratif disposant d'une autonomie financière.

L'opérateur Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) assure une mission de service public. A ce titre, elle est notamment chargée de :

- d'élaborer et de faire homologuer les normes ;
- de codifier et d'éditer les normes gabonaises et tout autre document à caractères normatif
- de promouvoir les normes et la démarche qualité auprès des administrations publiques, para publics et des organisations du secteur privé ;
- d'assurer la fiabilité du système national de normalisation et de démarche qualité ;
- de délivrer des certificats de conformité aux normes ;
- d'informer, de former, d'assister et de conseiller en matière de normalisation et de démarche qualité ;
- de suivre la coopération avec les organismes internationaux, les comités spécialisés dans les domaines de la qualité des produits et services, ainsi que celui du respect des normes ;
- de gérer la marque nationale de conformité aux normes ;
- Mettre en œuvre le système national de métrologie ;
- de contrôler la qualité des produits, service et équipement industriel ;
- arbitrer tout conflit relatif à la métrologie ;
- de vulgariser et de promouvoir l'usage des unités de mesure du système international ;
- d'assurer l'étalonnage des masses et des instruments de mesure ;
- de contribuer à la promotion de la traçabilité des produits locaux ;
- de signer des conventions de coopération ou des accords de reconnaissance mutuelle en matière de normalisation ;

**Travail avec l'opérateur**

Un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'opérateur et l'organe central d'administration du programme représentant l'Etat.

En 2016 une réunion de suivi-évaluation a pu se tenir.

**Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

<b>Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016</b>		
<b>Programmes</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Crédits consommés</b>
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	84 227 087	37 901 871
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>84 227 087</b>	<b>37 901 871</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

La subvention allouée à l'opérateur prévue dans la loi de finances 2016 était de **84 227 087 FCFA**. cependant, l'opérateur a pu entrer en possession que de la moitié de sa subvention, soit : **37 901 871 FCFA**. Cette subvention se décompose ainsi qu'il suit :

- constitution du comité technique "Bâtiment et Génie Civil" : **18 630 771 FCFA** ;
- acquisition des normes (norme de référence à l'international (ISO, AFNOR, ARSO) : **11 421 000 FCFA** ;
- évaluation des normes et planification des travaux de normalisation : **3 775 000 F CFA** ;
- validation des normes : **3 775 000 F CFA** ;
- enquête publique : **300 000 F CFA**.

## Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

<b>Objectif 1 : Animer les Comités Techniques (CT) existants pour disposer de normes à caractère obligatoire</b> <b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en place et promouvoir les systèmes d'élaboration des normes, de contrôles qualités et des instruments de mesures</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de CT mis en activité par rapport à ceux créés	1/9	3/9	2	1
Indicateur 2 : Nombre de normes publiées	55	100	25	20

### Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :

**Objectif 1 :** Animer les Comités Techniques (CT) existants pour disposer de normes à caractère obligatoire

Le niveau d'atteinte de l'objectif est consécutif d'une part au décaissement partiel de la subvention allouée à l'opérateur et d'autre part, à l'impérieuse nécessité de renégocier un accord-cadre avec le partenaire Agence Française de Normalisation (AFNOR) qui garantit l'utilisation de ses normes et permet d'alimenter les comités techniques.

<b>Objectif 2 : Vulgariser les enjeux liés au Programme Gabonais d'Evaluation de la Conformité (PROGEC)</b> <b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Mettre en place et promouvoir les systèmes d'élaboration des normes, de contrôles qualités et des instruments de mesures</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Avoir sensibilisés 50 opérateurs économiques	30	50	20	30

### Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :

**Objectif 2 :** Vulgariser les enjeux liés au Programme Gabonais d'Evaluation de la Conformité (PROGEC)

Le résultat de cet objectif n'a pas été atteint

## Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

<b>Objectif 1 : Obtenir la promulgation de la loi sur la Métrologie</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 Taux d'aboutissement de la loi sur la métrologie	0	100%	15%	85

### Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris :

**Objectif 1 :** Obtenir la promulgation de la loi sur la Métrologie

Le résultat n'a pas été atteint en raison du non-respect de la procédure de promulgation des textes.

<b>Objectif 2 : Assurer le plaidoyer sur la contribution des opérateurs économiques aux travaux de normalisation</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur Nombre d'opérateurs économiques sensibilisés aux travaux de normalisation	0	50	10	40

### Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris :

**Objectif 2 :** Assurer le plaidoyer sur la contribution des opérateurs économiques aux travaux de normalisation

S'agissant de cet indicateur, la cible visée était de 50 opérateurs économiques à sensibiliser aux travaux de normalisation. En définitive, seulement 10 opérateurs ont été sensibilisés sur lesdits travaux. Ce résultat est dû au manque de contribution des opérateurs dans l'élaboration des normes. Par conséquent, l'Etat se propose de poursuivre l'atteinte de cet indicateur en 2017.

**Présentation de l'opérateur**

L'Autorité Administrative de la Zone économique à Régime Privilégié (ZERP) de Nkok est un établissement public à caractère administratif disposant d'une autonomie financière qui assure une mission de service public à savoir :

- favoriser un environnement commercial efficace par la simplification des procédures et pratiques commerciales, la transparence des réglementations applicables aux opérations du commerce international au Gabon
- coordonner, superviser et assurer la tutelle opérationnelle du fonctionnement de toutes les administrations et services de l'Etat installés dans la ZERP de Nkok et l'intervention dans le processus de création, de supervision, de contrôle et de gestion du fonctionnement des entreprises installées dans la ZERP ;
- veiller à l'application et au respect des lois et règlements en vigueur en République Gabonaise par GSEZ et les investisseurs agréés ;
- contrôler le respect par les Investisseurs, les sociétés Affiliées ZERP, les Sous-traitants ZERP et GSEZ du cahier de charges ;
- mettre en œuvre de la connexion ou le raccordement de la ZERP de Nkok à toutes les infrastructures et commodités publiques ou services publics nécessaires.

**Travail avec l'opérateur**

L'Autorité Administrative de NKOK est une structure administrative dite « opérateur », rattachée au programme "Régulation et Stratégie industrielle". A cet effet, dans le but de formaliser la réalisation et un meilleur suivi des objectifs assignés au programme, un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'opérateur et l'organe central d'administration du programme représentant l'Etat.

Cependant, l'exercice préconisé de suivi-évaluation en cours d'année n'a pu se faire trimestriellement compte tenu d'une part du changement en cours d'année du RPROG et de quelques membres de l'équipe managériale. Toutefois, il a été noté une certaine disponibilité dans le suivi de l'objectif mis en œuvre par l'opérateur, notamment en ce qui concerne la transmission des informations nécessaires.

**Crédits consommés en 2016 par l'opérateur**

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	59 000 000	52 550 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	100 000 000	90 550 000
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>159 000 000</b>	<b>143 100 000</b>

**Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :**

La subvention allouée à l'opérateur prévue dans la loi de finances 2016 était de **159 000 000 FCFA**. L'opérateur a exécuté un montant de **143 100 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de **90%**. Ce qui explique les affectations suivantes : **52 550 000 FCFA**, relatif au fonctionnement de l'opérateur et **90 550 000 FCFA** consacrés aux investissements, notamment pour l'achat de deux véhicules et un bus de transport du personnel.

**Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris**

Objectif O/P1.1 : Créer les entreprises demanderesse ayant déjà un statut juridique établi dans un délai en 48h Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : % de Sociétés créées en 48h	66%	100%	78%	22%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :

**Objectif 1** : créer les entreprises demanderesse ayant déjà un statut juridique établi dans un délai de 48h

Au final, la cible a été atteinte partiellement, de l'ordre de 78%. Cette situation est consécutive à la mutation du Centre de Développement des Entreprises en Agence Nationale de la Promotion des Investissements (ANPI) qui est un élément essentiel à la création des entreprises. De plus, le nombre insuffisant des effectifs au niveau de l'ANPI, a occasionné des lourdeurs dans le traitement des dossiers de création d'entreprise au sein de la ZERP.

Objectif O/P1.2 : obtenir des investisseurs les données économiques globales Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : % d'entreprises en production fournissant les données trimestrielles dans les délais (chaque trimestre)	100%	100 %	25%	75%

**Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 2 :** Obtenir des investisseurs les données économiques globales

Cet indicateur a été partiellement atteint soit 25% par rapport à la cible visée. Cet écart s'explique par l'absence d'un système fiable de collecte d'information prenant en compte toutes les entreprises de la ZERP

Objectif O/P1.3 : être à l'écoute des investisseurs agréés Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : % de requêtes ayant reçu un accusé de réception précisant le délai de traitement	100%	100 %	100%	0
Indicateur 2 : % de requêtes ayant reçu une réponse sur le fond dans le délai réglementaire	60%	40 %	95%	0

**Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 3 :** être à l'écoute des investisseurs agréés

La réalisation de cet objectif repose sur deux indicateurs à savoir : Pourcentage de requêtes ayant reçu un accusé de réception précisant le délai de traitement ; pourcentage de requêtes ayant reçu une réponse sur le fond dans le délai réglementaire.

En ce qui concerne le premier indicateur, la cible visée pour 2016, était de 100% de requêtes ayant reçu un accusé de réception précisant le délai de traitement. En définitif, la cible a été entièrement atteinte, consécutivement à l'existence d'une politique suivie d'amélioration des services.

S'agissant du deuxième indicateur, la cible poursuivie en 2016, était de 40% de requêtes ayant reçu une réponse sur le fond dans le délai réglementaire. In fine, la cible a été largement dépassée, en raison de la mise en place de manuel de procédures réglementant les délais de traitements des dossiers. La mise en place d'une équipe dédiée à cet effet, est un élément supplémentaire de célérité.

Objectif O/P1.4 : intégrer des administrations nécessaires à l'amélioration de l'offre de service Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur : nombre de nouvelles administrations intégrées	11	3	0	3

**Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :**

**Objectif 4 :** intégrer des administrations nécessaires à l'amélioration de l'offre de service

Pour l'unique indicateur de cet objectif, la cible poursuivie était d'intégrer 3 nouvelles administrations dans le guichet unique. En somme, la cible n'a pas été atteinte. Cela est dû une insuffisance des moyens financiers qui devraient permettre l'acquisition d'équipements nécessaires au fonctionnement optimal de ces services.

## Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 : mettre à la disposition de l'Autorité les ressources définies				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'administration ayant donné la délégation de signatures à leur chefs de bureau membre du Guichet Unique	4	2/17	1/17	1/17
Indicateur 2 : % de la subvention mise à disposition	90%	100 %	100 %	0
Indicateur 3 : nombre d'administrations reversant les 20% des droits et taxes à l'Autorité	1	2	0	2

### Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris :

#### Objectif 1 : mettre à la disposition de l'autorité les ressources définies

Cet objectif repose sur trois indicateurs à savoir : le nombre d'administrations ayant données la délégation de signature à leurs chefs de bureau membre du guichet unique ; le pourcentage de la subvention mise à disposition et les nombres d'administrations reversant les 20% de droit et taxe à l'autorité.

En ce qui concerne le premier indicateur, la cible prévue en 2016, était de 2/17 administrations ayant données la délégation de signature à leurs chefs de bureau membre du guichet unique. En somme, 1/17 administration a reçu la délégation de signature, en raison de la faible collaboration des administrations concernées.

S'agissant du second indicateur, la cible fixée était de 100% de la mise à disposition de la subvention. Au final, l'opérateur a reçu 100% de sa subvention.

Pour ce qui est du troisième indicateur, la cible prévue était de 2 administrations reversant les 20% des droits et taxes à l'autorité. Aucune administration n'a reversé ses droits et taxes. Cette situation est consécutive à la faible collaboration des administrations ciblées.

Objectif E/P1.2 : accompagner l'Autorité dans l'introduction de certaines administrations au sein du Guichet Unique				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur : nombre d'Administrations démarchées par le RPROG	0	1	0	1

### Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris :

#### Objectif 2 : Accompagner l'autorité dans l'introduction de certaines administrations au sein du guichet unique

Quant à l'unique indicateur, la cible visée était de 1 administration demandée par le Responsable de Programme (RPROG). In fine, aucun résultat n'a été atteint, malgré les multiples relances du RPROG. Cette situation est consécutive à la faible collaboration des administrations ciblées.

# PROGRAMME GESTION ET CONTRÔLE DES ACTIVITÉS MINIÈRES

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Le programme « Gestion et Contrôle des Activités Minières » est conduit par le Directeur Général de la Propriété et de l'Exploitation Minière.

Ce programme assure l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de recherche géologique et minière d'une part, et en matière de gestion de la propriété et de l'exploitation des mines et carrières d'autre part.

Le périmètre du programme porte sur :

- l'élaboration de la maquette de la carte géologique du degré carré de Libreville-Owendo ;
- l'inventaire minier ;
- le contrôle et l'audit des activités des titulaires des titres des mines et des carrières ;
- la gestion et l'alimentation des bases de données géologiques et minières du pays ;
- l'accès de la base de données aux opérateurs du secteur des mines et carrières ;
- la mise en valeur des ressources minérales.

Sont exclus de ce périmètre :

- l'évaluation des impacts environnementaux des activités minières ;
- la mise en place d'une politique d'après-mine ;
- le programme de forage ;
- l'étude de faisabilité pour l'évaluation du gisement.

### PRESENTATION DES ACTIONS

---

Les deux actions qui structurent ce programme sont :

1. promotion de la Recherche Minière
2. promotion de l'Exploitation Minière

#### **ACTION N° 1 : Promotion de la Recherche Minière**

Cette action est portée par la Direction Générale de la Géologie et de la Recherche Minière (DGGRM) et concerne l'ensemble des activités se rapportant à la promotion de la recherche géologique et minière.

#### **ACTION N° 2 : Promotion de l'Exploitation Minière**

Cette action est portée par la Direction Générale de la Propriété et de l'Exploitation Minière (DGPEM) et concerne l'ensemble des activités se rapportant à la promotion de l'exploitation et à la valorisation des ressources minérales.

### PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Conformément au Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) dans son plan sectoriel Mines, qui vise à optimiser les recettes et à développer le potentiel minier, la stratégie adoptée consiste à :

- disposer, à l'horizon 2016, d'un cadre institutionnel attrayant pour les investissements privés, notamment à travers une régulation forte et crédible garantissant la défense des intérêts du pays ;
- faire du secteur minier, un vecteur clé pour la création des richesses, la promotion d'un tissu industriel, la relève de l'après pétrole, la gabonisation des postes en utilisant en grande partie les ressources humaines gabonaises qualifiées.

Les actions « Promotion de la Recherche Minière », « Promotion de l'Exploitation Minière », portent essentiellement sur :

- la promotion de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales ;
- l'encadrement, le suivi et le contrôle de toutes les activités minières ;
- la collecte, la centralisation et la mise à disposition des informations géologiques et minières ;
- l'expertise, le conseil, le contrôle, l'audit, la coordination, le suivi et l'évaluation des activités des opérateurs exerçant dans la recherche et l'exploitation minières.

La mise en œuvre de ce programme implique l'intervention de plusieurs acteurs, notamment les Directions Générales concernées et leurs démembrements :

- la DGGRM est chargée de mettre en œuvre l'ensemble des activités couvrant la géologie et la recherche minière ;
- la DGPEM est chargée de mettre en œuvre l'ensemble des activités relatives à l'exploitation des ressources minérales.

D'autres administrations et partenaires participent également à sa mise en œuvre, notamment :

- le Ministère en charge de l'Environnement apporte son expertise dans la validation des études d'impact environnemental relative aux projets miniers ;
- les partenaires au développement sont également impliqués dans l'appui institutionnel (l'élaboration de la législation minière, le renforcement des capacités) et le soutien technique et financier aux activités de recherche et d'exploitation minières.

Au regard de la stratégie présentée ci-avant, le programme est confronté à quatre (4) enjeux principaux.

## ENJEUX

---

- Mise à disposition des acteurs, de l'infrastructure géologique et minière de base ;
- Promotion et valorisation de l'activité minière ;
- Optimisation des recettes minières ;
- Renforcement des capacités.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

OBJECTIF N° 1 : Développer la connaissance du potentiel minier et géologique au niveau du territoire national

OBJECTIF N° 2 : Améliorer la gouvernance du secteur minier

OBJECTIF N° 3 : Evaluer le potentiel des gisements connus



**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Développer la connaissance du potentiel minier et géologique au niveau du territoire national**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- **Résultat annuel N°1** : Avoir élaboré à 4% la cartographie géologique et minière du territoire;
- **Résultat annuel N°2** : Avoir produit 3 avant-projets de carte sur le degré carré de Libreville.

**Résultats annuels atteints**

- **Résultat annuel N°1** : 4% de la Cartographie géologique et minière de Libreville ont été élaborés.
- **Résultat annuel N°2** : 3 avant projets de la carte sur le degré carré de Libreville ont été produits.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévion PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévion)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation de la connaissance du potentiel minier et géologique au niveau du territoire national	%	0	0	4	4	0	8	12(2018)
Nombre d'avant-projets de cartes produits sur le degré carré de Libreville	Nombre	0	0	3	3	0	0	0

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel N°1** : En 2016, 4% de la Cartographie géologique et minière de Libreville ont été élaborés.

Les activités qui ont permis de réaliser cet objectifsont les suivantes :

- la collecte des données géologiques, de sondages auprès des bureaux d'études et collectivités locales ;
- l'acquisition et l'interprétation des images satellitaires et des cartes topographiques de Libreville et ses environs ;
- la production d'un rapport d'étape.

**Résultat annuel N°2** : En 2016, 3 avant projets de la carte sur le degré carré de Libreville ont été produits.

Les activités qui ont permis de réaliser cet objectifsont les suivantes :

- la collecte des données géologiques, de sondages auprès des bureaux d'études et collectivités locales ;
- l'acquisition et interprétation des images satellitaires et des cartes topographiques de Libreville et ses environs ;
- la production des avant-projets de carte ;
- la production de la carte géologique de Libreville au 1/100 000<sup>e</sup>.

Pour l'atteinte des résultats 1 et 2 de cet objectif, **2 000 000 FCFA** ont été mobilisés.

Par ailleurs, la réalisation de ses résultats annuels a aussi été rendue possible grâce au financement extérieur dans le cadre du projet Programme d'Appui à la Gouvernance Sectorielle (PAGOS).

En raison des contraintes budgétaires et de la non inscription des crédits d'investissement au budget 2017, l'objectif pluriannuel qui était de réaliser les cartes géologiques des degrés carrés Libreville et Oyem-Bitam risquerait de ne pas être atteint.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Améliorer la gouvernance du secteur minier

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir élaboré 80% de textes d'application de la loi minière ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir réalisé 4 revues d'objectifs avant fin décembre

#### Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : les 80% des textes d'application de la loi minière n'ont pas été élaborés.
- **Résultat annuel N°2** : les 4 revues d'objectifs avant fin décembre n'ont pas été réalisées.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration des textes d'application du code minier à élaborer	%	0	10	80	60	20	100	100(2017)
Taux d'avancement de la phase préliminaire du projet de l'Ecole des mines de Moanda	%	0	40	0	0	0	0	100(2017)
Nombre de revues d'objectifs tenues	Nombre	0	3	4	1	3	4	4(2018)
Taux d'avancement du projet PAGOS	%	5	25	0	0	0	50	100(2018)

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultat annuel N°1** : En 2016, les 80% des textes d'application de la loi minière n'ont pas été élaborés en totalité. Toutefois, l'équipe mise en place pour l'atteinte de cet objectif a exécuté son plan d'action à hauteur de 60%.

Pour atteindre ce pourcentage, les activités suivantes ont été menées :

- la mise en place d'une équipe chargée de la rédaction des textes d'application ;
- la tenue d'une réunion de lancement et d'orientation (définition du chronogramme et de la méthodologie de travail) ;
- la rédaction de la première mouture des textes d'Application ;
- la relecture du Code Minier (encours).

Cependant, les étapes de réunion de restitution et la transmission au Secrétariat Général du Gouvernement n'ont pas été réalisées. La relecture du Code Minier s'est faite partiellement à hauteur de 16% sur 28%. Les étapes restantes comptaient pour 20%.

**Résultat annuel N°2** : En 2016, les 4 revues d'objectifs avant fin décembre n'ont pas été réalisées. Toutefois, l'équipe mise, en place pour l'atteinte de cet objectif ,a exécuté son plan d'action à hauteur de 25% correspondant à deux (2) réunions mensuelles et une (1) réunion trimestrielle tenues.

Pour l'atteinte des résultats 1 et 2 de cet objectif, **8 200 000 FCFA** ont été mobilisés.

En raison des contraintes budgétaires et de la non inscription des crédits d'investissement au budget 2017, l'atteinte de l'objectif pluriannuel qui était d'élaborer la loi minière et les textes d'application d'une part et de permettre l'adhésion du Gabon au processus de Kimberley risquerait n'est pas en bonne voie.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Evaluer le potentiel des gisements connus

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel du résultat attendu

- **Résultat annuel** : Avoir réalisé à 50% l'évaluation des gisements connus.

#### Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel**: les 50% de l'évaluation des gisements connus n'ont pas été réalisés.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la phase préliminaire du projet Belinga	%	25	50	0	0	0	75	100(2018)
Taux de réalisation de l'évaluation du potentiel des gisements connus	%	0	0	50	10	40	70	100(2018)

#### Explication du niveau d'atteinte du résultat :

**Résultat annuel** : En 2016, les 50% de l'évaluation des gisements connus n'ont pas été réalisés. Toutefois, les activités suivantes ont été menées :

- la recherche bibliographique (Cartes, les travaux réalisés, indices miniers, images satellitaires etc.);
- la synthèse des données existantes (compilation des informations obtenues en vue de l'élaboration de la maquette ;
- la production d'une maquette promotionnelle pour faire connaître le potentiel minier aux potentiels investisseurs (avec dépliants si ouverture totale des crédits en 2016) (5%).

Cependant, l'étape de la production d'une maquette promotionnelle s'est faite partiellement à hauteur de 5% sur 25%. L'étape suivante compte pour 20%.

Pour atteindre le résultat de cet objectif, **5 800 000 FCFA** ont été mobilisés.

En conclusion, en raison de la non inscription des crédits d'investissement au budget 2017, l'atteinte de l'objectif pluriannuel qui était d'évaluer les gisements de Fer Belinga, Lobi-Lobi et Boka-Boka risquerait n'est pas en bonne voie.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>16.605.1:Promotion de la recherche et l'exploitation minière</b>	<b>148 656 401</b>	<b>97 701 309</b>	<b>50 955 092</b>	<b>148 656 401</b>	<b>97 701 309</b>	<b>50 955 092</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	57 746 000	36 245 204	21 500 796	57 746 000	36 245 204	21 500 796
Titre 3 Dépenses de biens et services	32 848 062	9 200 000	23 648 062	32 848 062	9 200 000	23 648 062
Titre 4 Dépenses de transfert	58 062 339	52 256 105	5 806 234	58 062 339	52 256 105	5 806 234
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>16.605.2:Contrôle de la production et de la commercialisation</b>	<b>388 131 336</b>	<b>130 358 994</b>	<b>257 772 342</b>	<b>388 131 336</b>	<b>130 358 994</b>	<b>257 772 342</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	31 944 000	31 944 000	0	31 944 000	31 944 000	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	35 392 914	11 800 500	23 592 414	35 392 914	11 800 500	23 592 414
Titre 4 Dépenses de transfert	320 794 423	86 614 494	234 179 929	320 794 423	86 614 494	234 179 929
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>16.605: Gestion et contrôle des activités minières</b>	<b>536 787 737</b>	<b>228 060 303</b>	<b>308 727 434</b>	<b>536 787 737</b>	<b>228 060 303</b>	<b>308 727 434</b>
<b>Dont :</b>						
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>89 690 000</b>	<b>68 189 204</b>	<b>21 500 796</b>	<b>89 690 000</b>	<b>68 189 204</b>	<b>21 500 796</b>
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>68 240 975</b>	<b>21 000 500</b>	<b>47 240 475</b>	<b>68 240 975</b>	<b>21 000 500</b>	<b>47 240 475</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	<b>378 856 761</b>	<b>138 870 599</b>	<b>239 986 162</b>	<b>378 856 761</b>	<b>138 870 599</b>	<b>239 986 162</b>
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source des données : DGBFIP

### Explication des principaux écarts :

Sur les **536 787 737 FCFA** inscrits dans la LF 2016, le programme "Gestion et Contrôle des Activités Minières" a exécuté **228 060 303 FCFA**, soit un taux d'exécution de **42,49%** base ordonnances visées.

Sur la base de **495 490 013 FCFA** de crédits disponibles (hors réserve obligatoire), le taux d'exécution atteint **46,03%** base ordonnances visées

L'écart constaté de **308 727 434 FCFA** résulte de la non levée de la réserve obligatoire et des mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

L'exécution par titre se décline ainsi qu'il suit :

- Titre 2 : les dépenses de personnel prévues pour un montant de **89 690 000 FCFA** ont été consommés à hauteur de **68 189 204 FCFA**, soit un taux d'exécution, base ordonnances visées, de **76,03%**.
- Titre 3 : les dépenses relatives aux biens et services ont été exécutées à hauteur de **21 000 500 FCFA** sur une dotation budgétaire de **68 240 975 FCFA**. Ainsi, ont été engagés et ordonnancés, soit un taux d'exécution base ordonnances visées de **30,77%**.
- Titre 4 : les dépenses de transfert prévues, dans la LI 2016, pour un montant de **378 856 761 FCFA**, ont été ordonnancées à hauteur de **138 870 599 FCFA**, soit un taux d'exécution base ordonnances visées de **36,66%**.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme "Gestion et Contrôle des Activités Minières" n'a pas connu de mouvement de crédit entre actions et titres au cours de l'année 2016.

### Virements

Le programme "Gestion et Contrôle des Activités Minières" n'a pas enregistré de virement de crédit au cours de l'année 2016.

### Transferts

#### Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme Gestion et Contrôle des Activités Minière	Titre 2	+447 000	+447 000
Programme Gestion et Contrôle des Activités Minière	Gestion des dépenses publique et contrôle des ressources	Titre 2	-21 947 796	-21 947 796
<b>Total des virements</b>			<b>-21 500 796</b>	<b>21 500 796</b>
<b>dont Titre 2</b>			<b>21 500 796</b>	<b>21 500 796</b>

#### Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme "Gestion et Contrôle des Activités Minière" a reçu **447 000 FCFA** et a transféré **21 947 796 FCFA** dans le cadre de l'ajustement des crédits de la MONP et du regroupement des crédits de la solde permanente.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie A</b>	57	84	84	1	2	1	85
Permanents	57	84	84	1	2	1	85
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	75	21	21	2	0	-2	19
Permanents	75	21	21	2	0	-2	19
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	20	6	6	0	0	0	6
Permanents	20	6	6	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	152	111	111	3	2	-1	110
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	12	29	29	0	0	0	29
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	164	140	140	3	2	-1	139

### Explication des évolutions :

Le tableau ci-dessus révèle une diminution des effectifs en 2016 qui passe de 140 en 2015 à 139 agents, soit un pourcentage de -1,4%. En effet, le programme "Gestion et Contrôle des Activités Minières" a enregistré 3 départs à la retraite et 2 agents qui réintègrent leur poste.

## EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

### Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	27	27	27	0
<b>Total pour l'opérateur</b>	27	27	27	0
<b>Total pour le programme</b>	27	27	27	0

### Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs de l'opérateur ne comptent pas d'agents de l'Etat. Les employés sont embauchés par contrat avec l'opérateur.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	89 690 000	89 690 000	68 189 204	68 189 204	21 500 796	21 500 796
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>89 690 000</b>	<b>89 690 000</b>	<b>68 189 204</b>	<b>68 189 204</b>	<b>21 500 796</b>	<b>21 500 796</b>

Source des données : DGBFIP

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits du titre 2 présentés ici sont essentiellement des dépenses correspondantes à la main d'œuvre non permanente, la solde permanente étant en gestion centralisée au Ministère en charge du Budget.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LFI		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTI ON 1 : Promotion de la recherche Minière et de l'Exploitation Minière</b>	<b>32 848 062</b>	<b>32 848 062</b>	<b>9 200 000</b>	<b>9 200 000</b>	<b>23 648 062</b>	<b>23 648 062</b>
Effectuer le contrôle et le suivi des sociétés minières en exploration (En central)	7 600 000	7 600 000	0	0	7 600 000	7 600 000
Mettre à disposition des opérateurs l'information géologique et minière du territoire national	14 248 062	14 248 062	7 800 000	7 800 000	6 448 062	6 448 062
Organiser les réunions de présentation, de cadrage et d'assistance technique des travaux miniers de recherche	6 000 000	6 000 000	0	0	6 000 000	6 000 000
Effectuer le contrôle et le suivi des sociétés minières en exploration (En déconcentré)	3 500 000	3 500 000	0	0	3 500 000	3 500 000
Mettre à disposition des opérateurs l'information géologique et minière du Woleu-Ntem/Ogooué-Ivindo	1 500 000	1 500 000	1 400 000	1 400 000	100 000	100 000
<b>ACTI ON 2 : Contrôle de la production et de la commercialisation</b>	<b>35 392 914</b>	<b>35 392 914</b>	<b>11 800 500</b>	<b>11 800 500</b>	<b>23 592 414</b>	<b>23 592 414</b>
Effectuer le contrôle et le suivi des sociétés minières en production (En central)	22 000 000	22 000 000	0	0	22 000 000	22 000 000
Gestion des titres miniers et des carrières	8 392 914	8 392 914	8 200 000	8 200 000	192 914	192 914
Mettre à disposition des opérateurs l'information géologique et minière du Haut-Ogooué/Ogooué-Lolo	1 500 000	1 500 000	3 600 000	3 600 000	-2 100 000	-2 100 000
Effectuer le contrôle et le suivi des sociétés minières en production (En déconcentré)	3 500 000	3 500 000	0	0	3 500 000	3 500 000
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>68 240 975</b>	<b>68 240 975</b>	<b>21 000 500</b>	<b>21 000 500</b>	<b>47 240 475</b>	<b>47 240 475</b>

Source des données : DGBFIP

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Le tableau ci-dessus retrace les activités permanentes et les opérations individualisées du programme qui s'articulent autour de deux actions à savoir : **Promotion de la recherche minière et promotion de l'exploitation minière**, qui se chiffrent respectivement à **32 848 062 FCFA** et **9 200 000 FCFA** de crédits exécutés.

La première action « **Promotion de la Recherche Minière** » se décline en une activité pour un montant global de **9 200 000 FCFA** :

La mise à la disposition des opérateurs l'information géologique et minière. Cette activité permanente concourt à la réalisation des objectifs stratégiques 1 et 3 " Développer la connaissance du potentiel minier et géologique au niveau du territoire national" et " Evaluer le potentiel des gisements connus". Ce montant se décompose comme suit :

- mission de reconnaissance Or Etéké : **2 870 000 FCFA** ;
- mission de reconnaissance Plomb, Cuivre, Zinc Nyanga : **2 930 000 FCFA** ;
- autres frais y relatifs : **2 000 000 FCFA** ;
- mise à la disposition des opérateurs l'information géologique et minière dans les Directions provinciales de l'Ogooué-Ivindo/Woleu-Ntem pour : **1 400 000 FCFA**.

La deuxième action « **Promotion de l'Exploitation Minière** » se décline en deux activités pour un montant global de **11 800 500 FCFA** dont :

- gestion des titres miniers et des carrières : **8 200 000 FCFA** ;
- mise à la disposition à la direction provinciale géologique et minière du Haut-Ogooué/Ogooué-Lolo : **3 600 000 FCFA**.

### **TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS**

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFI		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>AC TION 1 Promotion de la recherche Minière et de l'Exploitation Minière</b>	<b>58 062 339</b>	<b>58 062 339</b>	<b>52 256 105</b>	<b>52 256 105</b>	<b>5 806 234</b>	<b>5 806 234</b>
Cotisation internationale au profit de l'Association des Pays Africains Producteurs de Diamants (ADPA)	58 062 339	58 062 339	52 256 105	52 256 105	5 806 234	5 806 234
<b>AC TION 2 Contrôle de la production et de la commercialisation</b>	<b>320 794 423</b>	<b>320 794 423</b>	<b>86 614 494</b>	<b>86 614 494</b>	<b>234 179 929</b>	<b>234 179 929</b>
Crédits Opérateur SEM	320 794 423	320 794 423	86 614 494	86 614 494	234 179 929	234 179 929
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>378 856 761</b>	<b>378 856 761</b>	<b>138 870 599</b>	<b>138 870 599</b>	<b>239 986 162</b>	<b>239 986 162</b>

Source des données : DGBFIP

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Pour le titre 4 relatif aux dépenses de transferts,

**L'action 1** a été exécutée pour un montant de **52 256 105 FCFA** au profit du paiement de la cotisation internationale de l'Association des Pays Africains Producteurs de Diamants (ADPA) ;

**L'action 2** a atteint un niveau d'exécution de **86 614 494 FCFA** relatif à la mise à disposition de la subvention à l'opérateur Société équatoriale des Mines (SEM).



# BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

## OPERATEUR Société Equatoriale des Mines (SEM)

### Présentation de l'opérateur

La Société Equatoriale des Mines (SEM), est une société d'Etat ayant pour mission, en liaison avec les administrations et organismes concernés, de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les activités liées au secteur minier. La SEM a été créée par le décret n° 01018/PR/MMPH du 24 août 2011 portant création, attributions et organisation de la Société Equatoriale des Mines. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministre chargé des Mines.

Au Compte de l'année 2016, le programme « Gestion et Contrôle des Activités Minières » a signé un CAP avec la SEM.

### Travail avec l'opérateur

La Société Equatoriale des Mines (SEM) est une structure parapublique dite « opérateur », rattachée au programme « Gestion et Contrôle des Activités Minières ». A cet effet, en vue de formaliser la réalisation et un meilleur suivi des objectifs assignés au programme, des réunions de concertation ont été organisées dans le but de signer un Contrat Annuel de Performance (CAP).

Par ailleurs, l'opérateur s'est engagé, sur la base de la subvention qui lui a été accordée par le programme à porter des objectifs contributifs liés à deux objectifs stratégiques que sont : « Développer la connaissance du potentiel minier et géologique au niveau du territoire national » et « Evaluer le potentiel des gisements connus ».

Le suivi-évaluation, en cours d'année, n'a pas pu se faire trimestriellement compte tenu de la mise à disposition très tardive (Novembre 2016) de la première tranche de la subvention.

### Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	320 794 423	86 614 494
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	
<b>Total de la contribution financière de l'Etat</b>	<b>320 794 423</b>	<b>86 614 494</b>

Source des données : DGBFIP/SEM

### Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La contribution financière de l'Etat, au titre de l'exercice 2016, se chiffre à un montant de **320 794 423 FCFA** inscrits dans la LF. Cependant, **86 614 494 FCFA** ont été mis à disposition dont **50 000 000 FCFA** payés. Le montant exécuté de **86 614 494 FCFA** se répartit en deux grandes composantes que sont la contribution aux investissements propres de l'opérateur d'un montant de **18 388 376 FCFA** et la contribution au fonctionnement de l'opérateur d'un montant de **31 611 624 FCFA**.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, elles sont constituées du service assistance juridique et comptable : **15 989 320 FCFA**, de l'assurance (Santé, accidents et équipement) : **7 543 800 FCFA**, des dépenses de communication : **2 452 098 FCFA**, et des prêts Alios échéanciers achats véhicules : **11 092 680 FCFA**.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles reposent sur les travaux géologiques **2 388 376 FCFA** et la location d'engin (Bull) **16 000 000 FCFA**.

## Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

<b>Objectif O/P1 : Démarrer l'exploitation de l'or sur le permis de Miamizez</b> <b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Evaluation des gisements connus</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Taux de réalisation de l'Obtention du permis d'exploitation rive gauche/ rive droite	0	100	100	0
Taux de réalisation de la Signature de la convention minière	0	100	0	100
Nombre de livraison d'une cargaison facturée d'or avant le 31/12/2016	0	1 Au 31/12/2016	1 Au 09/05/2016	0

### Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :

Dans le but de contribuer à l'objectif stratégique du PAP cité ci-dessus, l'opérateur a obtenu le permis d'exploitation de l'or sur le permis Miamizez. Par conséquent, le résultat obtenu en 2016 a été atteint à 100 %.

Toutefois, la convention minière n'a pas été signée par l'Administration des Mines en raison de la non transmission du model de convention minière type à la Société Equatoriale des Mines (SEM).

La livraison d'une cargaison facturée d'or a été réalisée le 09 mai 2016. Par conséquent, le résultat attendu en 2016, a été atteint à **100%**.

<b>Objectif O/P 2 : Amélioration de la couverture géochimique sur le permis de recherche de Mavenza</b> <b>Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Développer la connaissance du potentiel minier et géologique au niveau du territoire</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Taux de couverture de 285 km <sup>2</sup> (Superficie couverte)	0	100%	0	
Nombre d'échantillons prélevés	0	285	0	
Nombre d'échantillons analysés	0	200	0	

### Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris par l'opérateur :

L'opérateur n'a pas atteint les trois résultats attendus de cet objectif en 2016.

## Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

<b>Objectif E/P1.1 : Faciliter la signature de la convention minière sur le permis de recherche Mavenza</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Délai de signature de la convention	0	3 mois	0	0

### Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris :

L'Administration des Mines n'a pas signé de convention minière en 2016 en raison du manque de textes d'Application de la nouvelle loi minière en République Gabonaise.

<b>Objectif E/P1.1 : Faciliter la signature de la convention minière sur le permis d'Exploitation de Miamizez</b>				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Délai de signature de la convention	0	3 mois	0	0

### Explication du niveau d'atteinte de l'objectif, du niveau de respect de l'engagement pris :

L'Administration des Mines n'a pas signé de convention minière, en 2016, en raison du manque de textes d'Application de la nouvelle loi minière en République Gabonaise.

# PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES MINIÈRES ET INDUSTRIELLES

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

### PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Le programme « Pilotage et Soutien aux politiques Minières et Industrielles » dont le responsable est le Secrétaire Général du Ministère des Mines et de l'Industrie recouvre les fonctions supports et de gestion des moyens à caractère transversal.

Ce programme est mis en œuvre par :

- le Cabinet du Ministre ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- le Secrétariat Général et des Directions soutien que sont :
  - la Direction centrale des Systèmes d'information ;
  - la Direction Centrale des Ressources Humaines ;
  - la Direction Centrale des Affaires Financières.

### PRESENTATION DES ACTIONS

---

Les deux actions qui structurent ce programme sont :

#### **ACTION N° 1 : Pilotage de la Stratégie Ministérielle**

L'action 1 rassemble tous les services supports rattachés au Cabinet du Ministre et Inspection Générale des Services.

#### **ACTION N° 2 : Coordination administrative**

L'action 2 concerne :

- le Secrétariat Général ;
- la gestion des ressources humaines et la formation des personnels ;
- la gestion des ressources financières et du patrimoine ;
- la gestion des systèmes d'information ;
- la coordination des services déconcentrés.

Les activités de la Coordination administrative portent sur la gestion et la formation des Ressources Humaines de l'ensemble du Ministère, dans le but d'assurer leur allocation optimale (sur les plans qualitatif et quantitatif) par rapport au contexte des nouvelles réformes consécutives à la mise en œuvre du PSGE.

En matière de gestion du patrimoine, l'action inclut la conception et la mise en œuvre de la politique du ministère, l'entretien et la gestion du patrimoine de l'administration centrale, le suivi des charges communes et la tenue de la comptabilité matière du département.

L'action comprend également diverses activités nécessaires au fonctionnement des Services.

### PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

La création du Ministère en charge de l'Industrie et des Mines répond à l'une des priorités fondamentales du PSGE à savoir : réunir les volets Industrie et Mines pour mieux porter l'ambition du « Gabon Industriel ».

Ce programme porte essentiellement sur :

- le suivi des programmes sectoriels et la mise en œuvre des orientations stratégiques du Département ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan de développement du leadership et de la coordination au sein du ministère ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan d'amélioration de la performance globale du ministère, de ses politiques et de ses services ;
- la mise en place d'un dispositif de gestion des informations sur les activités du Ministère.

Toutes ces missions sont réalisées par les différentes fonctions transversales composant le programme en vue d'améliorer les performances des sectoriels et des autres services.

## ENJEUX

---

Il ressort de l'analyse de ce programme, trois enjeux principaux :

- assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du Ministère ;
- faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du Ministère ;
- développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien.

## RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

---

OBJECTIF N°1 : Disposer d'un système de pilotage efficace des politiques minières et industrielles par la mise en place de procédures appropriées ;

OBJECTIF N°2 : Porter la montée en compétence des différents services du département ;

OBJECTIF N°3 : Mettre en place un système d'information cohérent, interconnecté et accessible à l'ensemble des administrations et des usagers.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Disposer d'un système de pilotage efficace des politiques minières et industrielles par la mise en place de procédures appropriées**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- **Résultat annuel 1** : avoir réalisé 30% du système de pilotage et la mise en place des procédures
- **Résultat annuel 2** : avoir élaboré à 100% la démarche d'amélioration de la qualité de service
- **Résultat annuel 3** : avoir élaboré 3 procédures des fonctions soutien
- **Résultat annuel 4** : avoir élaboré 2 feuilles de route
- **Résultat annuel 5** : avoir effectué 100% des revues d'objectifs du programme avant fin décembre 2016

**Résultats annuels atteints**

- **Résultat annuel N°1** : le système de pilotage et la mise en place des procédures n'a pas été réalisé
- **Résultat annuel N°2** : la démarche d'amélioration de la qualité de service a été réalisée totalement
- **Résultat annuel N°3** : les procédures des fonctions soutien n'ont pas été réalisées
- **Résultat annuel N°4** : les feuilles de route n'ont pas été élaborées
- **Résultat annuel N°5** : les revues d'objectifs du programme n'ont pas été réalisées

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de mise en œuvre du système de pilotage	%	0	0	30	5	25	60	100 (2018)
Taux d'élaboration de la démarche d'amélioration de la qualité de service	%	0	60	100	100	0	0	0
Nombre de feuilles de route élaborées	Nombre	0	0	3	0	3	0	0
Nombre de procédures des fonctions soutien mises en place	Nombre	0	0	3	0	3	0	0
Taux de réalisation du dispositif opérationnel de pilotage	%	0	75	100	0	100	100	100 (2018)

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel 1** : sur les six (6) activités retenues, une (1) a été réalisée. Ce qui a permis d'atteindre un taux de réalisation de 5%. Il s'agit notamment de l'organisation du projet (équipe projet, méthode agenda, communication).

**Résultat annuel 2** : les deux (2) activités prévues ont été réalisées.

**Résultat annuel 3** : aucune des cinq (5) activités n'a été mise en œuvre.

**Résultat annuel 4** : sur les trois (3) activités prévues deux (2) ont été réalisées. Il s'agit notamment de la mise en place d'un groupe de travail -cible, méthode, modalité d'échanges, calendrier- (TDR) et du Benchmark sur les procédures des fonctions soutien.

**Résultat annuel 5** : sur dix (10) activités prévues aucune n'a été réalisée.

La faible performance enregistrée est consécutive à la non appropriation des mécanismes de la BOP, les difficultés organisationnelles et les contraintes budgétaires.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Porter la montée en compétence des différents services du département

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : avoir élaboré 100% du plan de formation pluriannuel
- **Résultat annuel 2** : avoir élaboré 100% de la politique de formation et de recrutement du programme
- **Résultat annuel 3** : avoir répertorié 50% des agents disposant des compétences requises par poste après évaluation

#### Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : le plan de formation pluriannuel a été réalisé
- **Résultat annuel N°2** : la politique de formation et de recrutement du programme a été réalisée totalement
- **Résultat annuel N°3** : les agents disposant des compétences requises par poste après évaluation ont été répertoriés

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration du plan de formation pluriannuel	%	0	65	100	65	35	0	0
Taux d'élaboration de la politique de formation et de recrutement	%	0	70	100	100	0	0	0
Taux d'agents disposant des compétences requises par poste	%	0	50	50	50	0	70	100 (2018)

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultat annuel 1** : sur neuf (9) actions retenues six (6) ont été réalisées notamment :

- la mise en place d'un groupe de travail par programme (Mixte DCRH-Programme) et d'un comité de pilotage transversal ;
- l'identification des besoins de formation partant des travaux « démarche compétence », revue des projets de formation en cours, priorisation des formations, l'évaluation du coût des formations ;
- l'établissement d'un calendrier prévisionnel pluriannuel des actions de formation.

**Résultat annuel 2** : l'ensemble des activités prévues (8) a été réalisé, à savoir :

- l'organisation de la démarche, mettre en place un groupe de travail plurifonctionnel ;
- la détermination des profils des postes en fonction des textes organiques ;
- l'identification des compétences requises par poste, évaluer l'écart entre les compétences requises et les compétences démontrées par chaque agent dans son poste ;
- la détermination des taux d'adéquation par service et globalement ;
- la formalisation des besoins en compétences des fonctions soutiens ;
- la mise au point sur la pratique de recrutement actuelle et trouver les nouvelles pistes d'amélioration ;
- la validation du document pratique (formation, recrutement et déploiement) et examen du projet du dispositif.

**Résultat annuel 3** : toutes les activités prévues (11) ont été réalisées. Cette opération qui a consisté au rapprochement des fiches de postes, du répertoire des métiers et des compétences (profils) des personnels affectés au sein des différentes directions a permis d'atteindre la cible de 50%.

La qualité du service public et les missions du secteur commandent que les personnels affectés au sein du département soient sans cesse recyclés pour ce faire l'objectif visé revêt un caractère permanent à ce titre il doit être réactualisé chaque année. Au cours des exercices précédents cet objectif n'a pas connu un écho favorable malgré le caractère impératif d'avoir des ressources humaines de qualité répondant à l'évolution technologique

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Mettre en place un système d'information cohérent, interconnecté et accessible à l'ensemble des administrations et des usagers**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- **Résultat annuel 1** : rendre opérationnel à 25% la Direction centrale des systèmes d'information (DCSI)
- **Résultat annuel 2** : avoir avancé de 25% sur l'organisation de la gouvernance informatique au niveau de la DCSI et de l'Administration

**Résultats annuels atteints**

- **Résultat annuel N°1** : la Direction centrale des systèmes d'information (DCSI) a été opérationnelle à 17%
- **Résultat annuel N°2** : l'organisation de la gouvernance informatique au niveau de la DCSI et de l'Administration a avancée 8%.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la mise en place du cadre de fonctionnement de la DCSI	%	0	0	25	17	8	75	100 (2018)
Taux d'avancement des procédures visant l'organisation de la gouvernance informatique, au niveau de la DCSI et au sein de l'Administration	%	0	0	25	8	17	75	100 (2018)

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

**Résultat annuel 1** : sur les quatre (4) activités prévues, trois (3) ont été réalisées et ont permis d'atteindre un taux de réalisation de 17%. Il s'agit notamment de :

- la sensibilisation sur les missions de la DCSI. Cible à atteindre en partant du texte organique (domaines de compétence, organigramme, nature des prestations à mettre en place)
- la réalisation de l'état des lieux informatiques des entités du ministère et définition des postes de travail de la DCSI
- le dimensionnement des effectifs de la DCSI.

**Résultat annuel 2** : pour les quatre (4) actions retenues, deux (2) ont permis d'atteindre un taux de réalisation de 8%. Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un groupe de travail en vue de la réalisation du cadre de collaboration (cible, méthode, calendrier) ;
- la Collecte des textes organiques des entités du ministère pour en dégager les organigrammes .

Le peu de résultats obtenus est lié au manque d'assistance technique pour la réalisation de la charte de collaboration entre la DCSI et les différentes entités du département et à la contrainte budgétaire. L'atteinte de l'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie, par conséquent nous envisageons un report sur un (1) an pour une réalisation effective en 2019.



# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a) - (b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>16.619.1:Pilotage de la stratégie ministérielle</b>	<b>30 000 000</b>	<b>8 550 000</b>	<b>21 450 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>8 550 000</b>	<b>21 450 000</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	30 000 000	8 550 000	21 450 000	30 000 000	8 550 000	21 450 000
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>16.619.2:Coordination administrative</b>	<b>3 171 115 000</b>	<b>42 854 500</b>	<b>3 128 260 500</b>	<b>3 171 115 000</b>	<b>42 854 500</b>	<b>3 128 260 500</b>
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	3 151 115 000	37 154 500	3 113 960 500	3 151 115 000	37 154 500	3 113 960 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	20 000 000	5 700 000	14 300 000	20 000 000	5 700 000	14 300 000
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>16.619: Pilotage et Soutien aux politiques industrielles et minières</b>	<b>3 201 115 000</b>	<b>51 404 500</b>	<b>3 149 710 500</b>	<b>3 201 115 000</b>	<b>51 404 500</b>	<b>3 149 710 500</b>
<b>Dont :</b>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	3 151 115 000	37 154 500	3 113 960 500	3 151 115 000	37 154 500	3 113 960 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	14 250 000	35 750 000	50 000 000	14 250 000	35 750 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

### Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution sans réserve obligatoire du programme « Pilotage et Soutien aux politiques Minières et Industrielles » est de **1,61%**. En effet, un montant de **51 404 500 FCFA** a été ordonnancé sur la dotation budgétaire inscrite de **3 201 115 000 FCFA**. L'écart se situe à **3 149 710 500 FCFA**.

L'exécution par titre se décline ainsi qu'il suit :

- Titre 2 : le taux d'exécution des dépenses de personnel, regroupant l'ensemble des crédits ouverts pour les Ministères du Pétrole et des Hydrocarbures, Energie et Ressources Hydrauliques, Mines Industrie d'un montant de **3 151 115 000 FCFA**, s'établit à **1,18%**, en raison de la solde permanente gérée de manière centralisée au Ministère en charge du Budget. Des travaux relatifs à la ventilation des crédits par mission, programme et action sont en cours.
- Titre 3 : sur **50 000 000 FCFA** prévus dans la LF 2016, un montant de **14 250 000 F CFA** a été ordonnancé, soit un taux d'exécution base ordonnances visées de **28,5 %**. Cette situation s'explique d'une part par la non levée de la réserve obligatoire (**2 500 000 F CFA**) et d'autre part les mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme « Pilotage et Soutien aux politiques Minières et Industrielles » n'a pas fait usage de la fongibilité des crédits.

### Virements

Le programme « Pilotage et Soutien aux politiques Minières et Industrielles » n'a pas enregistré de virement.

### Transferts

#### Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titres	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme : Pilotage et Soutien aux Politiques Minières et Industrielles	Dotation pour dépenses accidentelles et imprév isibles	Titre 2	-3 147 920 500	+3 112 007 000
Dotation pour dépenses accidentelles et imprév isibles	Programme : Pilotage et Soutien aux Politiques Minières et Industrielles	Titre 2	+33 960 000	+33 960 000
<b>Total des Transferts</b>			<b>-3 113 960 500</b>	<b>-3 113 960 500</b>
<b>dont Titre 2</b>			<b>-3 113 960 500</b>	<b>-3 113 960 500</b>

#### Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme « Pilotage et Soutien aux Politiques Minières et Industrielles » a reçu **33 960 000 FCFA** et a transféré **3 147 920 500 FCFA** pour l'ajustement des crédits de la MONP et le regroupement des crédits pour la couverture de la solde permanente.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie A</b>	25	42	53	11	11	11	53
Permanents	25	42	53	11	11	11	53
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	15	8	15	7	7	7	15
Permanents	15	8	15	7	7	7	15
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	8	13	21	8	8	8	21
Permanents	8	13	21	8	8	8	21
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	48	63	89	26	26	26	89
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	12	34	35	1	1	1	35
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	60	97	124	27	27	27	124

### Explication des évolutions :

A la suite du remaniement du Gouvernement en octobre 2016, 27 agents sortis de l'ancien Cabinet du Ministre et 27 autres agents arrivés avec le nouveau Ministre.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFI		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	3 151 115 000	3 151 115 000	37 154 500	37 154 500	3 113 960 500	3 113 960 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>3 151 115 000</b>	<b>3 151 115 000</b>	<b>37 154 500</b>	<b>37 154 500</b>	<b>3 113 960 500</b>	<b>3 113 960 500</b>

Source : DGBFIP

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Au niveau du titre 2, les crédits apparaissant comme exécutés (**37 154 500 F CFA**) sont ceux relatifs à la main d'œuvre non permanente du soutien, la solde permanente étant en gestion centralisée au Ministère en charge du Budget.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTION 1: Pilotage de la stratégie ministérielle</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>8 550 000</b>	<b>8 550 000</b>	<b>21 450 000</b>	<b>21 450 000</b>
Activité du cabinet	17 000 000	17 000 000	6 150 000	6 150 000	10 850 000	10 850 000
Activité inspection général des services	13 000 000	13 000 000	2 400 000	2 400 000	10 600 000	10 600 000
<b>ACTION 2: Coordination Administrative</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>5 700 000</b>	<b>5 700 000</b>	<b>14 300 000</b>	<b>14 300 000</b>
Démarche d'amélioration de la qualité des services	4 561 000	4 561 000	1 300 000	1 300 000	3 261 000	3 261 000
Démarche de compétence et plan de formation	2 807 000	2 807 000	800 000	800 000	2 007 000	2 007 000
Gestion du patrimoine et des moyens communs	1 403 000	1 403 000	400 000	400 000	1 003 000	1 003 000
Gestion des ressources financières	1 403 000	1 403 000	400 000	400 000	1 003 000	1 003 000
Coordination suivi des programmes sectoriels	4 912 000	4 912 000	1 400 000	1 400 000	3 512 000	3 512 000
Gestion des ressources humaines	1 403 000	1 403 000	400 000	400 000	1 003 000	1 003 000
Gestion des systèmes d'information	2 105 000	2 105 000	600 000	600 000	1 505 000	1 505 000
Organisation des réunions sur la réforme administrative	1 406 000	1 406 000	400 000	400 000	1 006 000	1 006 000
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>14 250 000</b>	<b>14 250 000</b>	<b>35 750 000</b>	<b>35 750 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Le tableau ci-dessus retrace les activités permanentes du programme qui s'articulent autour de deux actions à savoir : le **Pilotage de la stratégie ministérielle** et la **Coordination Administrative** qui se chiffrent globalement à **14 250 000 FCFA** de crédits exécutés.

Les dépenses exécutées dans l'**action-Pilotage de la stratégie ministérielle**, d'un montant de **8 550 000 FCFA**, se décomposent en :

- activités du cabinet : **6 150 000 FCFA**,
- activités de l'Inspection Générale des Services : **2 400 000 FCFA**.

**L'action-coordination administrative**, exécutée à hauteur de **5 700 000 F CFA**, intègre huit activités permanentes :

- la démarche d'amélioration de la qualité des services ;
- la démarche de compétence et l'élaboration du plan de formation ;
- la gestion du patrimoine et des moyens communs ;
- la gestion des ressources financières ;
- la coordination du suivi des programmes sectoriels ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des systèmes d'information ;
- l'organisation des réunions sur la réforme administrative.





